



AADMIE-RESF16

aadmie-resf16@gmail.com

07 51 20 93 05

www.aadmie.org

Bonjour,

Nous nous adressons à vous, salarié.e.s de l'ASE et/ou du Conseil Départemental. Nous savons que vos conditions de travail se sont aggravées en ces périodes de Covid et nous saluons votre implication quotidienne au service de tou.te.s et en particulier des plus démunis.e.s.

Par contre, nous dénonçons la politique des élus décisionnaires au Conseil Départemental et, au sein de l'ASE, votre direction qui applique avec zèle des choix honteux.

Nous sommes l'AADMIE-RESF16 : une Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers. Nous appartenons aussi au Réseau Éducation Sans Frontières.

Notre activité essentielle consiste à accueillir les mineurs rejetés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Nous leur venons en aide de diverses façons : logement, scolarisation, nourriture, santé et juridique. Nous les aidons à s'orienter auprès de partenaires institutionnels ou privés du réseau social sans lesquels ils ne pourraient tout simplement pas subsister. Nous intervenons sur l'ensemble du département.

Nous faisons en somme les tâches qui incombent à l'ASE et auxquelles elle se dérobe.

Pourquoi l'ASE rejette-t-elle une aussi large partie des mineurs qu'elle devrait prendre en charge ?¹

Parce qu'elle suit les instructions du donneur d'ordre : le département qui a en charge la politique sociale. Or le département nie le fait

et explique contre toute évidence que ces jeunes sont majeurs².

La majorité supposée de ces jeunes repose sur des évaluations « au doigt mouillé » effectuées dans des conditions obscures³. Actuellement, c'est l'association APLB qui les mène suite à une passation de marché. On en est là : l'évaluation des jeunes africains est devenue un marché.

Nous suivons aujourd'hui une trentaine de jeunes et nous proclamons :

- qu'ils sont mineurs,
- que leurs droits sont bafoués,
- que le Conseil Départemental se déshonore par une politique qui contrevient à tous les accords internationaux signés par la France sur la protection de l'enfance.

Nous réclamons un changement de cap immédiat de la part du Conseil Départemental et de l'ASE.

Ces mineurs ont souvent risqué leurs vies. Ils ont traversé les déserts, les pays en guerre, la Méditerranée. Ils ont droit à notre fraternité.

Nous réclamons pour eux une politique d'accueil digne d'eux et de nous, humaine et fraternelle.

Dans l'immédiat, nous réclamons pour ces jeunes la protection à laquelle ils et elles ont droit. En cas de litige, tout jeune se déclarant mineur doit recevoir asile et protection jusqu'à ce que la justice tranche éventuellement dans un sens contraire.

Angoulême, le 02/06/21

1 D'après Brigitte Fouré, première vice-présidente du Conseil Départemental, citée par la Charente Libre du 30/03/21, seuls 7 mineurs auraient été pris en charge par l'ASE (et pour combien de temps) sur 25 ou 32 de ces jeunes arrivés lors du premier trimestre 2021.

2 Voir sur notre site : Observatoire du CD et de l'ASE

3 La loi fait obligation au Conseil Départemental de fournir aux jeunes qui les demandent leurs rapports d'évaluation. Malgré de nombreuses tentatives et lettres recommandées, aucun d'entre eux n'a obtenu ce document jusqu'à présent.